

Procès verbal - Compte rendu détaillé  
Conseil Communautaire du 13 décembre 2022

Date de séance 13 décembre 2022  
Date convocation 7 décembre 2022  
Lieu conseil Grande salle de la Danlie - Verdun  
Séance publique oui  
Diffusion dématérialisée non  
Présidence Samuel HAZARD Président  
Début de la séance 19h00  
Fin de la séance 23h15

		Présent Physique	Excusé	Mandataire	Observation
HAZARD	Samuel	x			Pouvoir de D.Mounzer
ANTION	Claude	x			
MUNERELLE	Régine	x			
DIDRY	Julien	x			
THOMAS	Jean-François	x			
THIL	Marie-Claude	x			Pouvoir de F.Weisse
DEHAND	Philippe	x			
GERARD BARGE	Christine	x			
CORTIAL	Patrick		x	Pouvoir à A.Griggio	
VELAIN	Jean-Christophe	x			
GRIGGIO	Antoni	x			Pouvoir de P.Cortial
COLAULTI	Philippe		x	Pouvoir à P.Battou	
SCHWEITZER	Karen	x			Pouvoir de M.Collignon
FALQUE	Armand	x			
AMBROSIO	Samuel	x			
GOEURIOT	Bernard	x			
DURET	Jean-Luc				
LORANS	Patrick				
BROCARD	Régis	x			
CHAZAL	Raphaël	x			
LIBERT	Pierre				
GERVAISE	Gérard				
SAINT-VANNE	Charles				
LONG	François-Xavier				
MICHELET	Maurice	x			
LAPARRA	Jean-Pierre				
STCHERBININE	Gérard	x			
COLLIGNON	Maryvonne		x	Pouvoir à K.Schweitzer	
PONCELET	Michel	x			
ADDENET	Jean-Marie	x			
JACQUINOT	Pierre	x			Pouvoir de Q.Brochet
VERNEL	Jean	x			
PELISSIER	Catherine	x			
PROT	Christine	x			Pouvoir de S.Jacquinet-Debeaumont
MAGISSON	Patrick	x			
LEFRAND	Pascal				
JACQUINET-DEBEAUMOREL	Sandrine		x	Pouvoir à C.Prot	
BOURDIN-WATRIN	Sylvie	x			
HENRY	Philippe	x			
BATTOU	Pascale	x			Pouvoir de P.Colautti
WEISSE	Fabrice		x	Pouvoir à MC Thil	
ROUARD	Guillaume	x			Pouvoir de J.Richard
CASAGRANDE	Emmanuelle	x			
MOUNZER	Diana		x	Pouvoir à S.Hazard	
LAVINA	Bruno	x			
DE PALMA-ANCEL	Angéline	x			
BEAUMET	Fabrice	x			
SANTUS	Angélique				
HIRAT	Mickaël	x			
GHEWY	Jennifer				
RICHARD	Julia		x	Pouvoir à G.Rouard	
BROCHET	Quentin		x	Pouvoir à P.Jacquinet	
ANRIFIDINE	Nasra				
WEISS	Pierre	x			
REVEANI	Michel	x			
BURATI	Pascal	x			

Quorum oui

Secrétaire de séance nommé Samuel Ambrosio

Auxiliaire au secrétaire de séance Freddy KESSEL Directeur Général des services



Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Procès-Verbal de la séance du 11 octobre 2022	S.Hazard	Pas de débat	unanimité	PREND ACTE du PV du 11 octobre 2022
Compte rendu des décisions du Bureau du 30 novembre 2022	S.Hazard	Pas de débat	unanimité	PREND ACTE des décisions du Bureau
Présentation des architectes dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension du Théâtre de Verdun - Programme n° 07 1 18 01	A. Griggio	M.Griggio présente le brièvement le projet et M.Hazard rappelle les circonstances du précédent conseil communautaire. Les 3 candidats ont été invités à présenter leur offre, l'un après l'autre, hors la présence les uns des autres afin de ne pas compromettre le secret industriel et commercial. Le candidat C présente son équipe, son projet et ses pistes d'améliorations pour répondre aux critiques précédemment formulées, puis répond aux questions des élus, qui débattent ensuite brièvement après son départ. Le candidat B présente également son équipe, son projet et ses pistes d'amélioration pour répondre aux critiques précédemment formulées et répond aux questions des élus. Au terme de quoi ces derniers débattent brièvement. Le candidat A présente son projet et ses forces avant de répondre aux questions des élus qui débattent ensuite brièvement hors présence du candidat.  M. Hazard clôt ce temps d'échange en précisant que le vote pour le choix du lauréat aura lieu en janvier afin de laisser un temps de réflexion aux élus et leur permettre de prendre du recul.  Le compte rendu de ces présentations est disponible auprès du service juridique.	unanimité	DECIDE d'entendre la présentation des projets des 3 candidats
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	C.Antion	M.Antion présente le projet  Pas de débat, les élus ne formulent aucune remarque.	unanimité	FORMULE les remarques suivantes : aucune remarque
Création d'une commission d'attribution intercommunale des terrains familiaux	S.Hazard	M. Hazard expose le projet.  Pas de débat	unanimité	AUTORISE la création de la commission intercommunale d'attribution des terrains familiaux
Avenant n°1 à la convention cadre 2020 de la convention de mutualisation	S.Hazard	M. Hazard expose le projet.  Pas de débat	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation dont le projet figure en annexe
Convention 2022 avec Verdun Expo Meuse	S.Hazard	M.Hazard évoque le succès enregistré en 2022 avec 42 000 visiteurs. Il s'agit de la 31eme foire en nombre de visiteurs. La prochaine aura une thématique de haute qualité  Pas de débat	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer la reconduction de la convention partenariale de coopération et d'assistance aux activités de l'Association Verdun Expo Meuse pour un montant de 37 000 € pour l'année 2022.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale	S.Hazard	<p>M.Hazard présente le projet.</p> <p>M.Jacquinet demande si, eu égard à cette période difficile, une augmentation de demandes aurait été constatée au CCAS.</p> <p>M.Hazard répond que depuis le covid on constate une baisse sensible du nombre de personnes qui viennent demander des aides financières pour payer les factures d'eau, d'électricité etc. l'augmentation de la facture énergétique est pourtant déjà perceptible en 2022, mais il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de demandeurs, il est même en baisse. Il précise que la situation est identique au département</p> <p>M.Antion indique qu'à Thieville le nombre de dossier est resté stable 22 mais il attend de voir 2023. Il estime en effet que le bouclier tarifaire de 15 % risque de faire mal à certaines bourses.</p> <p>Mme Soubrier précise que c'est le cas à Belleville également. Il n'y a pratiquement plus de demandes pour les factures d'eau</p> <p>M.Hazard est très favorable à l'organisation du guichet unique CCAS/département parce que ce qui importe à son sens est l'efficacité de l'accompagnement. L'idée de ce guichet unique est d'avoir des permanences conjointes du département et du ccas. Ainsi les usagers, qui ne savent pas et ne se préoccupent pas de savoir laquelle des deux entités est compétente pour leur apporter de l'aide, aura une réponse directe. Il estime qu'un guichet unique intercollectivités représente l'avenir, en particulier pour des chantiers de la mutualisation comme Verdun. Ainsi, l'ancienne école Poincaré racheté par le département pourrait devenir ce guichet unique avec une installation de plusieurs services à Verdun. Il précise que le président du département est favorable à augmenter la présence du département dans le nord meusien.</p> <p>Mme Gerard Barge rappelle que c'est un sujet évoqué de longue date avec le CIAS</p> <p>M.Hazard précise que ce dispositif vise à la proximité. Ce qui signifie que seuls les CCAS sont concernés et non le CIAS car cette compétence de proximité demeure une compétence communale. Si d'autres communes sont favorables, elles pourront également le mettre en oeuvre.</p> <p>M.Thomas résume le projet. Il indique que VNF a changé le mode de calcul et que les 4 conventions conclues avec VNF, certaines ont baissées mais celle ci augmente.</p> <p>M.Hazard précise qu'il y a de moins en moins de personnel VNF dans le secteur, tout va être piloté depuis Charleville. Il s'attriste de ne pas savoir à quoi sont destinées les sommes ainsi perçues par VNF car elles ne sont pas réinvesties dans l'entretien des berges.</p> <p>Un élu estime effectivement que cette charge devrait être détaillée pour permettre de savoir où va l'argent. Surtout lorsqu'il s'agit de multiplier la taxe par 4.</p> <p>M. Thomas confirme qu'il n'a aucune information car la convention disait simplement qu'il y a une nouvelle taxe, que si elle n'était pas payée la collectivité n'aurait plus le droit réversés et la police de l'eau viendrait la sanctionner. Il estime que la collectivité est extrêmement contrainte.</p> <p>M.Henry demande ce qu'il se passerait si l'assemblée décidait de voter contre.</p> <p>M Thomas répond que cela mettrait en déficit le budget annexe et qu'il faudrait tout de même revoter cette augmentation. Si l'augmentation n'était pas votée, l'augmentation serait faite d'office par le préfet sous contrainte de la CRC</p> <p>La question de l'abstention est posée également, dans le but de faire passer un message, mais cette solution n'est pas vraiment relayée.</p>	unanimité	AUTORISE le versement d'une subvention au CIAS d'un montant de 60 883€
Fixation de la taxe « Voies Navigables de France » (V.N.F.)	J.F. Thomas	<p>Un vote contre (Mme Battou), 3 abstentions (Mme Pelissier et Ms Henry et Magisson). Le reste de l'assemblée vote pour.</p> <p>FIXE le montant de taxe VNF à 0,041 € HT à compter du 01/01/2023. Ce montant est appliqué sur le prix au M3 d'eau consommée et au tarif de référence servant à établir la tarification écoresponsable.</p>	Un vote contre (Mme Battou), 3 abstentions (Mme Pelissier et Ms Henry et Magisson). Le reste de l'assemblée vote pour.	FIXE le montant de taxe VNF à 0,041 € HT à compter du 01/01/2023. Ce montant est appliqué sur le prix au M3 d'eau consommée et au tarif de référence servant à établir la tarification écoresponsable.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Projet Educatif de Territoire	MC. Thil	Mme Thil expose le projet M.Hazard remercie pour le travail fait car il permet d'obtenir des subventions supplémentaires. Il précise que le dispositif existait mais comme il n'était pas réactualisé et pas formalisé dans le ce plan, la collectivité ne recevait pas les subventions	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer le Projet Educatif de Territoire ainsi que la convention cadre et toute demande de subvention liée à ce projet.
Subvention pour la continuité du référent de parcours du programme de réussite éducative	K.Schweitzer	Mme Schweitzer résume le projet Pas de débat	unanimité	AUTORISE le versement d'une subvention de 15000€ pour l'AMP concernant la mise en oeuvre du poste de référent de parcours en 2022.
Versement Dotation Politique de la Ville 2022 sur les lignes du Programme de Réussite Educative	K.Schweitzer	Mme Schweitzer présente le projet. Elle précise que le PRE est composé du référent mentionné lors du projet précédent, coup de pouce et un travail pluridisciplinaire. Pas de débat	unanimité	AUTORISE le versement de la subvention 2022 de la Dotation Politique de la Ville sur les lignes du Programme de Réussite Educative (PRE).
Fourrière animale - Tarifs 2023	P.Dehand	M.Dehand expose le projet et précise que plus d'une centaine d'animaux sont recueillis par an Sortie de Mme Prot Pas de débat	unanimité	FIXE, pour l'année 2023, les tarifs de la fourrière animale tels qu'énoncés ci-dessus
Constitution d'une Commission Locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Verdun	A.Griggio	M.Griggio expose le projet. Pas de débat	unanimité	AUTORISE M. le Président à : • créer la Commission Locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Verdun, constituée des membres cités dans l'annexe ci-jointe, • signer tout document s'y rapportant.
Convention relais Transversales	A.Griggio	M.Griggio expose le projet. Il explique tous les cosignataires n'étant pas prêt à signer la convention avec transversale cette convention n'est qu'un relai en attendant que tout le monde soit prêt. Pas de débat.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Transversales
Versement par la CAGV des aides CTEAC du Département de la Meuse aux porteurs de projets	A.Griggio	M.Griggio expose le projet. Retour de Mme Prot Pas de débat	unanimité	AUTORISE le Président à accepter le versement de cette subvention et à procéder à sa répartition selon les modalités susmentionnées
Cession parcelle n° AA 217 - Zac de Verdun Sud - Isis Medical - Modification prix de cession	S.Hazard	M.Hazard qui expose le projet précise qu'il s'agit d'un développement d'activité pour Isis médical car ils conservent également leur structure au Wameau. Il explique également que puisqu'il sera nécessaire de mettre en oeuvre des pieux et que l'emprise est minorée par des talus de 30% une minoration du prix de cession corrélatrice a été consentie. La délibération légitime cette baisse en l'argumentant car elle est plus importante que les 10% de marges permises par rapport à l'estimation des domaines. Il indique par ailleurs que tous les terrains disponibles dans la zac vont être cédés, ce qui générera des rentrées d'argent pour la collectivité. Pas de débat.	unanimité	CÈDE la parcelle AA 217 à la Société ISIS medical pour un montant total de 100 000 € HT soit 120000 € TTC, par dérogation à l'avis du service des domaines DEROGE à la délibération DGV2022_0009 du 2 mars 2022 fixant le prix au m² des parcelles de la ZAC de Verdun sud AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente. AUTORISE la SELARL Michel Mancini à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Cession parcelles n°AV505, AV506 et AV507 - " Le Polygone" à Thierville Sur Meuse - Yildiz Erdem, Ages et vie et Messieurs Robin et Guillaume - Précisions	S.Hazard	M.Hazard expose le projet et précise qu'il n'y a pas de vocation économique à ces 3 cessions, ce sont des logements, notamment sénior. Il précise que la ministre des personnes en situation de handicap viendra inaugurer Niel en janvier Pas de débat		CONFIRME la cession de : - L'emprise AV505 d'une contenance de 1687 m <sup>2</sup> à Monsieur Yildiz Erdem pour un montant de 50 610 € - L'emprise AV 506 d'une contenance de 3 945 m <sup>2</sup> à Messieurs Robin et Guillaume pour un montant de 59 175 € - L'emprise AV 507 d'une contenance de 3 347 m <sup>2</sup> à Ages et vie pour une emprise de 3 347 m <sup>2</sup> pour de 100 410 € Retour au sommaire 128 ACTE la non application de la TVA pour ces cessions AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document nécessaire à la vente et à saisir le notaire de son choix pour procéder à ces formalités
Dérogation au repos dominical pour l'année 2023	S.Hazard	M.Hazard expose le projet. Il indique qu'il est possible de passer de 5 à 12 jours et en réponse à une question, précise que le choix des dates est concerté avec verduin vitrine et les syndicats	<b>Unanimité moins 2 abstentions (Mime Schweitzer et M.Thomas)</b>	EMET un avis favorable sur le projet de 12 ouvertures dominicales 2022 selon le calendrier prévisionnel suivant : 8 janvier, 15 janvier, 5 mars, 4 juin, 11 juin, 2 juillet, 3 septembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre et 17 décembre 2023.
Marché n°22C6405 - Marché de nettoyage de voirie - Avenant de prolongation	P.Dehand	M.Dehand expose le projet d'avenant transitoire nécessaire pour que le service ne soit pas interrompu le temps de signer le nouveau marché Pas de débat	<b>unanimité</b>	AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant suscité ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
Marché C185704 - Entretien des espaces sportifs du lot 1 - Avenant n°5 - Prolongation de la durée du marché	S.Ambrosio	M.Ambrosio expose le projet qui est également transitoire afin de ne pas interrompre le service public Pas de débat	<b>unanimité</b>	AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 prolongeant le marché 2018C18 -Lot 1 de 2 mois, soit janvier et février 2023 pour un montant de 11 692,26€ TTC, soit 9 743,55€ HT, ainsi que toutes pièces administratives y afférentes.
Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage	S.Hazard	M.Hazard explique qu'il s'agit d'intégrer des nouveaux décret dans le règlement mais aussi de faire face aux dégradations des terrains en les facturant à leurs auteurs. Il n'est cependant pas certain que la création soit toujours recouvrable... M.Brocard signale que plusieurs caravanes sont arrivées sur un terrain privé à Belleray et demande ce qu'il peut faire. M.Hazard lui indique que l'Eiat, qui demande aux collectivités de se conformer au schéma, n'intervient pas lorsqu'il est saisi pour occupation illicite en PPRI rouge, il est sceptique sur une intervention sur un terrain privé mais conseille de solliciter les autorités préfectorales. M.Stcherbinine explique qu'il est fréquent qu'il y ait des rassemblement hivernaux de cousins/cousines pendant 3 ou 4 mois chez l'un ou l'autre.	<b>unanimité</b>	APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
questions diverses		Mime Gérard-Barge expose le projet. Pas de débat	<b>unanimité</b>	VOTE la décision modificative de crédits n°3
Décision Modificative n°3 Budget Principal	C.Gérard-Barge			

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Subvention SEML touristique 2022.	J.C.Velain	<p>Sortie de Mm Griggio, Thomas et Falque</p> <p>M. Velain expose la problématique. La gestion de la citadelle est au coeur de celle-ci. Le carnaval vénitien est également évoqué. Il précise que le sujet sera plus amplement développé lors du prochain conseil communautaire. Il y a également une annulation des 2 annualités forfaitaires de la citadelle basse car l'année de démarrage n'était pas au mieux.</p> <p>M. Hazard propose qu'une conférence des maires soit consacrée à ce sujet</p> <p>M. Velain y souscrit d'autant plus qu'il va y avoir des réunions de travail trimestrielles. Une feuille de route est également en cours de finalisation.</p> <p>Sortie de M. Hazard et de Mme Thil</p> <p>M. Henry demande si la subvention permet de tout remettre à plat</p> <p>M. Velain confirme cela. Il précise que la SEM avait un excédent pré covid et post centenaire sur lequel elle surfait encore. Lorsque la DSP a été signée le flu que cela pouvait générer avait étonnamment été surévalué. On constate désormais que la citadelle n'est pas aussi efficiente que prévu. Par exemple les nacelles étaient prévues pour 5 personnes mais ne peuvent finalement en contenir que 4 en raison de la largeur des galeries. Le cadencement également est plus long que prévu permettant moins de passage dans une journée. Tous ces enjeux font que les espérances ne sont pas remplies. Il précise que si la citadelle est le porteur financier de la structure il ne faut pas minimiser l'offre groupe. Avec les années covid, 80% de l'activité groupe a disparu. En 2022 on est revenu à 80% de l'activité constituée par des groupes. C'était donc un enjeu financier fort et on espère la retrouver pleinement. Cette subvention est donc bien une subvention d'équilibre nécessaire.</p> <p>Il évoque également la fusion des OT du territoire et le fait que la communauté de communes de Verdun versait une forte subvention à l'EPIC.</p> <p>Un élu demande si il y a des remontées concernant la citadelle.</p> <p>M. Velain indique qu'il y en a sur le fait que les lunettes ne sont pas confortables et les verres trop étroits. C'est pourquoi la collectivité va vite s'engager dans une démarche de changement de technologie, avec probablement d'éléments mobiliers dans la scénographie. Il explique que dans les parcs d'attraction, à peine une nouvelle attraction est elle inaugurée qu'il est déjà réfléchi au développement de la suivante car c'est un domaine en perpétuel renouvellement.</p> <p>Un élu évoque également le problème des enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas monter en nacelle ce qui oblige un adulte à rester avec lui.</p> <p>(suite page suivante)</p>	<p><b>unanimité</b></p>	<p>PREND ACTE des rapports d'activité 2020 et 2021 ;</p> <p>2/ AUTORISE monsieur le Président ou son vice-Président délégué à signer l'avenant de transfert avec la SEMI touristique ;</p> <p>3/ AUTORISE monsieur le Président ou son vice-Président délégué à signer les contrats de maintenance indiqués dans l'avenant de transfert à charge de la CAGV ;</p> <p>4/ AUTORISE le non versement de la redevance pour les années 2020 à 2022 sur le site de la Citadelle compte tenu du contexte appelé ;</p> <p>5/ AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles à hauteur de 265 000 € pour l'exercice 2022 au profit du délégant.</p>

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Régularisation comptable dans le cadre du PIA	K.Schweitzer	<p>M.Velain confirme cela. Il énonce également un autre problème concernant le nombre de techniciens sur site qui a du doubler par rapport aux besoins énoncés car le milieu est plus hostile pour le circuit ce qui fragilise les matériel et contraint à davantage de maintenance...</p> <p>M.Magisson met cela en relation avec la présentation des projets du theatre un peu plus tot dans la séance lorsqu'un des architecte disait que des études étaient faites et que les élus pouvaient faire confiance aux professionnels. Il constate avec la citadelle que ce n'est pas forcément une bonne idée.</p> <p>M.Velain précise que la Citadelle est encore en phase de tests et qu'il est normal que des ajustements soient nécessaires. Sans oublier que la perte des groupes et le covid n'étaient pas prévisibles pour le maître d'oeuvre de ce projet. C'est d'ailleurs pour cela qu'il estime que la diversification de l'offre touristique doit être recherchée, par exemple avec la création de la voie verte.</p> <p>M.Dehand demande si les scolaires reviennent</p> <p>M.Velain répond positivement. Il précise que les réservations de 2023 équivalent déjà la totalité des scolaires de 22 et que c'est un bon signe. Il indique également que les établissements scolaires verduinois ont bien été repositionnés pour accueillir des nuités dans leurs internats et que ça peut aider.</p> <p>M.Michelet estime qu'il y a effectivement des choses à faire et raconte comment 45 personnes âgées sont restées coincées toute la matinée dans les tunnels, avec le froid et l'humidité, à cause d'une panne.</p> <p>M.Velain annonce que 90 000€ de tickets ont été remboursés lors de pannes de ce type et considère cela énorme</p>	<p>Retour de MM Hazard, Thomas, Falque, Girgigo et de Mme Thil</p> <p>Mme Schweitzer présente le projet</p> <p>Pas de débat</p>	<p>AUTORISE. Monsieur le Président à régulariser le montant total de la participation de la CAGV allouée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir</p>